



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	F HBFI B3 blanc/rouge	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	refuge Muzelle	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
22/07/21	venosc	refuge Muzelle	2			2 bags montée et deux bags descente (dont 1 pour l'OFB) (materiel scientifique)
						COPIE AU CHEF DE SECTEUR OISANS / VALBONNAIS

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Autorisation accordée refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

Directeur adjoint,

Thierry DURAND

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national